



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Commission fédérale des ingénieurs géomètres

# Examen d'Etat pour les ingénieurs géomètres

## Matières de l'examen

Edition: janvier 2020

Editeur  
Commission fédérale des ingénieurs géomètres  
c/o Office fédéral de topographie  
CH-3084 Wabern

Tél.: +41 58 464 22 36  
[geometerkommission@swisstopo.ch](mailto:geometerkommission@swisstopo.ch)  
[www.cadastre.ch](http://www.cadastre.ch)

# Table des matières

1	Introduction.....	3
	Thème A: mensuration officielle.....	4
1	Organisation.....	4
2	Procédure.....	4
3	Mise à jour.....	5
4	Respect de dispositions légales.....	5
	Thème B: géomatique.....	6
1	Bases géodésiques.....	6
2	Techniques de mesure et méthodes de traitements.....	6
3	Saisie, mise à jour et gestion de géodonnées.....	7
4	Modélisation de données.....	7
5	Analyse de données.....	7
6	Visualisation.....	8
	Thème C: gestion du territoire.....	9
1	Aménagement et développement du territoire.....	9
2	Remaniement parcellaire et régime foncier.....	10
3	Evaluation immobilière et foncière.....	10
4	Droits réels et droit foncier.....	10
5	Droit de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.....	11
	Thème D: gestion d'entreprise.....	12
1	Economie d'entreprise.....	12
2	Gestion de projet.....	12
3	Marchés publics.....	12
4	Formation.....	13
5	Associations professionnelles, y compris leurs règles déontologiques.....	13
6	Droit du travail public et privé, droit contractuel, droit des sociétés.....	13
	Bases légales.....	14
	Références bibliographiques complémentaires et liens utiles.....	17

# 1 Introduction

L'ordonnance concernant les ingénieurs géomètres (ordonnance sur les géomètres)<sup>1</sup> régit notamment le déroulement de l'examen d'Etat (art. 1 let. b OGéom).

La Commission fédérale des ingénieurs géomètres (Commission des géomètres) fait passer l'examen d'Etat (OGéom, art. 10).

L'examen d'Etat est un examen pratique portant sur les thèmes décrits à l'article 9, alinéa 1. La Commission des géomètres définit la matière pour chacun de ces thèmes (art. 9, al. 2 OGéom).

Le présent document décrit les thèmes de l'examen. Il reste général et ne prétend pas être exhaustif.

On suppose par ailleurs, pour l'examen d'Etat, que les candidats

- disposent de connaissances de base dans chacun des quatre thèmes (cela s'applique tout particulièrement aux candidats ayant opté pour l'examen décalé dans le temps);
- connaissent les spécificités du canton dans lequel ils exercent leur activité professionnelle (bases légales, instructions, directives, etc., et déroulement des procédures).

Le document est subdivisé ainsi:

1<sup>ère</sup> partie: contenu par thème, subdivisé par domaines de spécialité

2<sup>ème</sup> partie: bases légales

3<sup>ème</sup> partie: sélection de références bibliographiques complémentaires et de liens utiles

\* \* \* \* \*

---

<sup>1</sup> OGéom, RS 211.432.261

# Thème A: mensuration officielle

## 1 Organisation

### 1.1 Répartition des tâches entre la Confédération, les cantons, les communes et le secteur privé

- Direction: Confédération, canton
- Exécution: bureaux de géomètres privés / services de mensuration cantonaux ou communaux
- Contrats de conservation et d'entreprise / prescriptions relatives à l'exécution / cahiers des charges

### 1.2 Planification et mise en œuvre (Confédération et canton)

- Stratégie
- Plan de mesure
- Plan de mise en œuvre
- Convention-programme
- Accord de prestations
- Mise en œuvre au sein du canton

### 1.3 Financement de la mensuration officielle

- Tâche commune
- Indemnités fédérales
- Indemnités cantonales et autres

## 2 Procédure

### 2.1 Standards de la mensuration

- Reconnue provisoirement par la Confédération avant 1911 (1919)
- Reconnue définitivement par la Confédération après 1919

### 2.2 Catalogue des objets de la mensuration officielle

- Couches d'information
- Plan du registre foncier

### 2.3 Exigences imposées aux couches d'information (modèle de données MD.01-MO-CH)

- Disposition des points (réseau), matérialisation, densité des points
- Précision et fiabilité
- Critères de levé, degré de spécification
- Niveaux de tolérance

### 2.4 Abornement

- Détermination des limites
- Documentation technique
- Approbation: enquête publique / procédure d'opposition / approbation / reconnaissance
- Décompte

### 2.5 Premier relevé, renouvellement, numérisation préalable

- Conditions requises, bases
- Travaux préparatoires: initialisation / avant-projet / soumission
- Exécution: terrain / bureau
- Contrôles par l'entrepreneur / vérification
- Documentation technique
- Approbation: enquête publique / procédure d'opposition / approbation / reconnaissance
- Décompte

## **2.6 Cas particuliers**

- Détermination de limites le long de cours d'eau
- Obligations de collaboration et de tolérance

## **3 Mise à jour**

### **3.1 Mise à jour périodique**

- Conditions requises, bases
- Travaux préparatoires: initialisation / avant-projet / marché public
- Exécution: terrain / bureau
- Contrôles par l'entrepreneur / vérification
- Documentation technique
- Approbation
- Décompte

### **3.2 Mise à jour permanente**

- Conditions requises / système d'annonces
- Compétences
- Délais de mise à jour
- Types de mutations
- Exécution: terrain / bureau, à savoir:
- Analyse de la mensuration originale
- Mesures, détermination des points, analyse des spécificités locales, traitements
- Calculs et établissement d'actes de mutation
- Décompte

### **3.3 Extraits certifiés conformes**

- Document officiel

### **3.4 Traitement des erreurs**

- Types d'erreurs
- Responsabilité en cas d'erreur
- Conséquences juridiques
- Cas particulier: traitement des erreurs dans les territoires en mouvement permanent

### **3.5 Documentation**

- Sécurité des données
- Archivage
- Historisation

## **4 Respect de dispositions légales**

### **4.1 Droit du registre foncier et applications associées**

- Genres d'immeubles dans la mensuration officielle
- Servitudes foncières et personnelles
- Foi publique
- Interface avec la mensuration officielle (analogique/numérique eGRIS/IMO-RF)
- Identification fédérale des immeubles E-GRID

### **4.2 Droit de la mensuration et de la géoinformation**

- Géoinformation
- Mensuration nationale
- Mensuration officielle
- Noms géographiques

# Thème B: géomatique

## 1 Bases géodésiques

### 1.1 Bases

- Systèmes de référence (définition, datum, etc.)
- Systèmes de projection
- Cadres de référence

### 1.2 Altimétrie

- Systèmes altimétriques
- Géoïde
- Définitions des altitudes

### 1.3 Opérations sur des coordonnées

- Coordonnées géodésiques → coordonnées nationales
- Paramètres de transformation
- Transformation tridimensionnelle (similitude spatiale) / de Helmert
- Changement de cadre de référence
- Autres transformations géométriques
- Interpolations

### 1.4 Etablissement des réseaux de points fixes

- Concepts, planification, estimation du coût (devis)
- Reconnaissance
- Densité / structure d'un réseau
- Matérialisation, visite, rétablissement
- Documentation (exigences, étendue, registres, etc.)

## 2 Techniques de mesure et méthodes de traitements

### 2.1 Equipements de mesure

- Instruments en général (connaissance de leur évolution au fil du temps)
- Domaine d'utilisation des instruments (précision, principe de mesures, etc.)
- Contrôle et étalonnage des instruments (capteurs et accessoires)
- Influences systématiques
- Nouveaux développements

### 2.2 Méthodes de mesure

- Déterminations trigonométriques / tachéométriques de points
- Méthodes de mesure par satellites (GNSS)
- Nivellement
- Photogrammétrie / télédétection / drones
- Balayage laser (laserscanning) / LIDAR
- Procédés combinés (p. ex. mobile mapping)
- Pour toutes ces méthodes, indications relatives aux:
  - techniques et procédés de mesure
  - possibilités d'utilisation
  - contrôles des moyens de mesure
  - influences systématiques
  - niveaux de précision
  - aspects économiques (efficacité)
  - avantages / inconvénients

## **2.3 Méthodes de traitement**

- Calculs préparatoires:
  - réductions physiques des grandeurs mesurées
  - réductions géométriques des grandeurs mesurées
- Calcul de compensation:
  - méthodes de compensation
  - observations, paramètres inconnus, modèle stochastique
  - tests des modèles
  - paramètres statistiques
  - localisation d'erreurs grossières
- Calculs de points et de surfaces
- Traitement de conditions géométriques
- Analyse des calculs:
  - résultats définitifs
  - précision, fiabilité, tolérances

## **3 Saisie, mise à jour et gestion de géodonnées**

### **3.1 Système d'information géographique (SIG)**

- Généralités (notions, champ d'application, délimitations, partenaires impliqués, tendances du développement, durée de vie, etc.)
- Fonctionnalités, différences par rapport aux applications de DAO
- Structuration, acquisition, gestion et diffusion des données
- Produits et prestations de services

### **3.2 Communication, échange et sécurité des données**

- Formats d'échange de données / géodonnées (normalisés et propriétaires, données tramées (raster) et vectorielles, 2D et 3D)
- Procédés d'échange de données / géodonnées (livraison de fichiers, diffusion par Internet, etc.)
- Langages de description de données (en particulier INTERLIS / IMO)
- Interopérabilité / interface de la mensuration officielle
- Maquette numérique (Building Information Model, BIM) et format IFC
- eCH
- Sécurité des données (normes, systèmes de sauvegarde, d'archivage et d'historisation, cloud)

### **3.3 Géoservices et géoportails**

- Applications de métadonnées et leur exploitation (geocat, geoMeta, etc.)
- CCGEO (organisation, modèle, exploitation, produits, etc.)
- Géoportails (avec fonctionnalités WMS, WFS et autres) et l'éventail des prestations proposées
- Téléchargement (WMS, WFS, etc. / carte en ligne / applications sur Internet [Webapps])
- Libre accès aux données publiques (OGD, Open Government Data)

## **4 Modélisation de données**

- Modèle de données relationnel
- Modèle de données orienté objet
- Langages de modélisation courants (INTERLIS, UML, etc.)
- Structuration des données (méthodes, langages, géométrie, topologie, structure thématique, etc.)
- Types de structures de données (tramée (raster), vectorielle, topologique, attributive, etc.)

## **5 Analyse de données**

Les géodonnées peuvent être examinées, évaluées puis combinées pour former de nouvelles informations selon divers critères et méthodes:

- requêtes attributives et/ou spatiales
- jointures attributives et/ou spatiales

- intersections spatiales
- agrégations spatiales
- zone tampon (buffer)
- topologie
- détection et gestion des erreurs d'analyse

## **6 Visualisation**

- Documents techniques sur papier et/ou numériques
- Produits numériques et/ou analogiques pour la clientèle
- Plan du registre foncier
- Présentation de résultats d'analyses et de mesures
- Diffusion sur Internet
- Réalité virtuelle (MNT, MNS, animations, etc.)



# Thème C: gestion du territoire

## 1 Aménagement et développement du territoire

### 1.1 Objectifs et principes de l'aménagement du territoire

- L'aménagement du territoire dans son contexte
- Bases légales
- Les principaux instruments d'aménagement et leur utilisation
- Encouragement et coordination de l'aménagement du territoire cantonal
- Prise en compte de l'aménagement du territoire lors de l'accomplissement des tâches fédérales

### 1.2 Les tâches de la Confédération en matière d'aménagement du territoire

- Concepts et plans sectoriels de la Confédération
- Surfaces d'assolement
- Grandes lignes du développement territorial – Concept territorial Suisse
- Politique des agglomérations / projets d'agglomération

### 1.3 Le plan directeur

- Plan directeur cantonal (contenu, éléments constitutifs)
- Plan directeur régional (contenu, éléments constitutifs)
- Plan directeur communal (contenu, éléments constitutifs)

### 1.4 Le plan d'affectation

- Définitions, finalité et types différents de plans d'affectation
- Plan général d'affectation et règlement des constructions
- Genres de zones
- Valeurs clés en général et selon l'AIHC (accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction: <http://www.dtap.ch/fr/dtap/concordats/aihc/>)
- Equipement: définition, programme d'équipement et financement
- Plan d'alignement
- Plan de zones partiel
- Développement à l'intérieur du milieu bâti / densification vers l'intérieur

### 1.5 Le plan de quartier

- Projet d'urbanisme: définition et démarche générale de développement
- Projets d'équipement (viabilisation) / remaniement de terrains à bâtir
- Espaces publics et leur affectation
- Equipement technique et aménagement des espaces libres, stationnement compris
- Géotechnique (propriétés physiques et chimiques du sol)
- Hydrologie/ hydraulique: alimentation en eau (plan général d'alimentation en eau PGA)
- Evacuation des eaux urbaines (plan général d'évacuation des eaux PGEE)
- Plan de l'espace réservé aux eaux / espace requis par les cours d'eaux
- Sols et eaux (érosion, irrigation, évacuation des eaux)
- Dangers naturels (objectifs et principes, cartes de dangers, mise en œuvre)

### 1.6 L'autorisation de construire

- Définition et but de l'autorisation de construire
- Contrôle de la conformité de l'affectation des zones

### 1.7 Construire en dehors des zones à bâtir

- Régime de délivrance des autorisations en lien avec les plans de zones – zones spéciales
- Autorisations délivrées pour des constructions et des installations conformes à l'affectation de la zone dans laquelle elles se trouvent
- Autorisations exceptionnelles accordées pour construire en dehors de la zone à bâtir, art. 24 LAT
- Constructions et installations existantes

## **2 Remaniement parcellaire et régime foncier**

### **2.1 Les différentes mesures concernant le régime foncier**

- Correction de limites
- Division / remaniement parcellaire
- Amélioration intégrale / réunion de terres affermées
- Remaniement de terrains à bâtir
- Organisation, bases légales
- Autorités de surveillance / d'approbation
- Bases légales principales pour le remaniement parcellaire

### **2.2 Préparation de remaniements parcellaires**

- Initiative, organisation, surveillance, bases légales
- Procédure d'examen, étude d'impact sur l'environnement, objectifs écologiques
- Prise de décision, statuts, voies de recours
- Estimation du coût (devis), financement, subventionnement

### **2.3 Travaux techniques associés aux remaniements parcellaires**

- Ancien état
- Evaluation foncière (types de sols)
- Nouvelle répartition, entrée en vigueur du nouvel état
- Mesures techniques (travaux de construction)
- Coordination avec la mensuration officielle et le registre foncier

### **2.4 Clôture de remaniements parcellaires**

- Mesures relevant du registre foncier
- Décompte, clé de répartition des coûts
- Règlement d'entretien

## **3 Evaluation immobilière et foncière**

- Organisation, bases légales
- Bases techniques, méthodes et déroulement de l'évaluation
- Evaluation de sols utilisés à des fins agricoles
- Evaluation écologique de surfaces proches de l'état naturel
- Evaluation de terrains à bâtir et déjà construits

## **4 Droits réels et droit foncier**

### **4.1 La propriété foncière**

- Bases légales
- Garantie de propriété
- Différents types de propriété
- Aspects du régime de propriété d'importance pour l'utilisation du sol
- Servitudes foncières, autres servitudes, mentions, annotations

### **4.2 Restrictions de propriété**

- Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF)
- Restrictions de droit privé à la propriété foncière

### **4.3 Expropriation**

- Expropriation matérielle et formelle
- Indemnisation

### **4.4 Le droit foncier rural**

- Objectifs, principes, mesures, application

- Répercussions sur les exploitations agricoles
- Division de biens-fonds agricoles

#### **4.5 Le droit des baux ruraux**

#### **4.6 Le registre foncier**

- Eléments constitutifs
- Evolution depuis son introduction
- Déroulement des procédures, coordination

#### **4.7 Cas particuliers**

- Résidences secondaires
- Dispositions applicables aux ressortissants étrangers: Lex Koller, acquisitions foncières

### **5 Droit de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'environnement**

#### **5.1 Droit de la construction**

- Desserte / accessibilité (transports publics, véhicules individuels motorisés, mobilité douce)
- Types de rues/routes, espaces publics

#### **5.2 Droit de l'aménagement du territoire et de l'environnement**

- Etude d'impact sur l'environnement (EIE): contenu et déroulement
- Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS): contenu, niveau de contrainte
- Inventaire fédéral des paysages et des monuments naturels (IFP)
- Zone de protection des eaux, plan de l'espace réservé aux eaux (y compris l'espace requis par les cours d'eau)
- Constatation de la nature forestière, distance par rapport à la forêt
- Construire en dehors des zones à bâtir
- Plans de protection de sites naturels et culturels

## **Thème D: gestion d'entreprise**

### **1 Economie d'entreprise**

#### **1.1 Ressources humaines**

- Direction du personnel (planification des besoins, développement, communication, etc.)
- Gestion du personnel (marketing, affectation, contrôle, rémunération, etc.)
- Droit du travail
- Formation initiale et continue, etc.

#### **1.2 Moyens de production**

- Moyens de production matériels
- Moyens de production immatériels, etc.

#### **1.3 Gestion des mandats**

- Gestion du temps et des mandats (état d'avancement des travaux, frais, frais directement liés aux mandats, efficacité, etc.)
- Plan d'affaires (Businessplan), suivi d'indicateurs clés, etc.

#### **1.4 Comptabilité**

- Comptabilité financière (bilan, compte de profits et pertes, tableau des flux de trésorerie, etc.)
- Controlling (comptabilité analytique, compte d'investissement, frais généraux et frais propres, etc.)
- Amortissements, bénéfices, pertes
- Financement, investissements, prix de revient (par exemple des instruments), crédit-bail (leasing), etc.

#### **1.5 Assurances**

- Assurances sociales, choses, responsabilité civile, etc.

#### **1.6 Taxe sur la valeur ajoutée**

- Concept de la taxe, types de décomptes, etc.
- Décomptes, déductions, exceptions, taux d'imposition, imputation (plan comptable), etc.

#### **1.7 Relations publiques**

- Sens et but poursuivi
- Communication interne et externe
- Instruments de communication, etc.

### **2 Gestion de projet**

#### **2.1 Gestion de projet**

- Types de projets, organisation, déroulement, etc.

#### **2.2 Gestion de la qualité**

- Systèmes de gestion de la qualité, certification ISO, etc.

### **3 Marchés publics**

#### **3.1 Soumissions (appels d'offres publics)**

- Bases légales régissant les marchés publics
- Types de procédures, prescriptions, critères
- Offres, cahier des charges, calcul des prix, critères de décision (préqualification, aptitude, adjudication), etc.

## **3.2 Tarifs**

- Types de tarifs, application, bases, calcul des honoraires, etc.

## **3.3 Contrats**

- Types (genres) de contrats, contrat type
- Consortium (groupement ou communauté de travail), parties contractantes, etc.

## **4 Formation**

### **4.1 Exercice de la profession**

- Prescriptions applicables au personnel, droits et obligations, etc.

### **4.2 Formation professionnelle**

- Géomaticien/ne, technicien/ne en géomatique, ingénieur/e HES, ingénieur/e EPF, autre (personnel auxiliaire, etc.)
- Formation continue, etc.

## **5 Associations professionnelles, y compris leurs règles déontologiques**

- geosuisse, IGS, SIA, OSIG, SSPT, PGS, Geo+Ing, CadastreSuisse, CCGEO, suisselemelio etc.
- Obligations professionnelles, comportement, entretien de son image, réputation, respect des lois et des normes, etc.
- Registre des géomètres

## **6 Droit du travail public et privé, droit contractuel, droit des sociétés**

### **6.1 Droit du travail**

- Convention collective de travail IGS / PGS / Geo+Ing / geosuisse.
- Contrat de travail, forme (contrat individuel, collectif, d'apprentissage, etc.), durée, temps de travail, heures supplémentaires, rémunérations et frais, etc.
- Conditions d'emploi (vacances, maladie, etc.), certificat de salaire, etc.
- Droits et obligations de l'employeur et de l'employé
- Cessation de la relation de travail (types possibles, délais, etc.), certificat de travail, etc.

### **6.2 Droit contractuel**

- Bases, établissement, forme et durée du contrat, obligation d'exécution du contrat, etc.
- Limites de la liberté contractuelle, etc.

### **6.3 Droit des sociétés**

- Formes juridiques (création, organes, avantages et inconvénients, etc.), plan d'affaires (Businessplan), plan de financement, capital, lieu d'établissement et infrastructure, etc.
- Registre du commerce, impôts, etc.

# Bases légales

Cette énumération n'est pas exhaustive.

## Niveau fédéral

- [Recueil systématique du droit fédéral](#)
- [Instructions, directives et recommandations sur la mensuration officielle](#)

### 1 Etat – Peuple – Autorités

- Constitution fédérale (RS 101)
- Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) (RS 151.1)
- Loi fédérale sur les marchés publics (LMP) (RS 172.056.1)
  - Ordonnance sur les marchés publics (OMP) (RS 172.056.11)
  - Ordonnance du DEFR sur l'adaptation des valeurs seuils des marchés publics pour les années 2016 et 2017 (RS 172.056.12)

### 2 Droit privé – Procédure civile – Exécution

- Code civil suisse (RS 210)
  - Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) (RS 211.412.11)
  - Ordonnance sur le registre foncier (ORF) (RS 211.432.1)
  - Ordonnance technique concernant le registre foncier (OTRF) (RS 211.432.11)
  - Ordonnance sur la mensuration officielle (OMO) (RS 211.432.2)
  - Ordonnance technique du DDPS sur la mensuration officielle (OTEMO) (RS 211.432.21)
  - Ordonnance concernant les ingénieurs géomètres (Ordonnance sur les géomètres, OGéom) (RS 211.432.261)
- Droit des obligations (RS 220)
- Loi fédérale sur la protection des données (LPD) (RS 235.1)
  - Ordonnance sur la protection des données (OLPD) (RS 235.11)

### 3 Droit pénal – Procédure pénale – Exécution

- Code pénal suisse (RS 311.0)

### 4 Ecole – Science – Culture

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) (RS 412.10)
  - Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) (RS 412.101)
  - Ordonnance du SEFRI1 sur la formation professionnelle initiale Géomaticienne/Géomaticien avec certificat fédéral de capacité (CFC) (RS 412.101.221.16)
- Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) (RS 451)
  - Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) (RS 451.1)
  - Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OIFP) (RS 451.11)
  - Ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS) (RS 451.12)

### 5 Défense nationale

- Loi fédérale sur la géoinformation (Loi sur la géoinformation, LGéo) (RS 510.62)
  - Ordonnance sur la géoinformation (OGéo) (RS 510.620)
  - Ordonnance de l'Office fédéral de topographie sur la géoinformation (OGéo-swisstopo) (RS 510.620.1)
  - Ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP) (RS 510.622.4)
  - Ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo) (RS 510.625)
  - Ordonnance sur la mensuration nationale (OMN) (RS 510.626)
  - Ordonnance du DDPS sur la mensuration nationale (OMN-DDPS) (RS 510.626.1)

## 6 Finances

- Loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (LTVA) (RS 641.20)
  - Ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée (OTVA) (RS 641.201)

## 7 Travaux publics – Energie – Transports et communications

- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) (RS 700)
  - Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) (RS 700.1)
- Loi fédérale sur l'expropriation (LEx) (RS 711)

## 8 Santé – Travail – Sécurité sociale

- Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) (RS 814.01)
  - Ordonnance relative à l'étude de l'impact sur l'environnement (OEIE) (RS 814.011)
- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) (RS 814.20)
  - Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) (RS 814.201)
- Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr) (RS 822.11)
  - Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1) (RS 822.111)
- Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (RS 831.10)
  - Règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS) (RS 831.101)
- Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (RS 831.20)
  - Règlement sur l'assurance-invalidité (RAI) (RS 831.201)
- Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (RS 831.30)
  - Ordonnance sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (OPC-AVS/AI) (RS 831.301)
- Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (RS 831.40)
- Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP) (RS 831.42)
  - Ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3) (RS 831.461.3)
- Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (RS 832.10)
- Loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) (RS 832.20)
- Loi fédérale sur l'assurance militaire (LAM) (RS 833.1)
  - Ordonnance sur l'assurance militaire (OAM) (RS 833.11)
- Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (LAPG) (RS 834.1)
  - Règlement sur les allocations pour perte de gain (RAPG) (RS 834.11)
- Loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) (RS 836.2)
  - Ordonnance sur les allocations familiales (OAFam) (RS 836.21)
- Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) (RS 837.0)

## 9 Economie – Coopération technique

- Loi fédérale sur l'agriculture (Loi sur l'agriculture, LAgr) (RS 910.1)
- Ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture (Ordonnance sur les améliorations structurelles, OAS) (RS 913.1)
- Loi fédérale sur les forêts (Loi sur les forêts) (RS 921.0)
  - Ordonnance sur les forêts (OFo) (RS 921.01)

## Autres

Arrêts du Tribunal fédéral: [www.cadastre.ch/mo](http://www.cadastre.ch/mo) > Aspects juridiques & publications > Actes législatifs «Mensuration officielle»

### **Niveau cantonal**

Lois, ordonnances et directives relatives à la mensuration officielle et au registre foncier du canton dans lequel vous exercez votre activité professionnelle.

- Lois cantonales sur la construction et l'aménagement avec ordonnances y afférentes
- Loi sur la protection de l'environnement
- Loi sur la protection de la nature et du paysage
- Loi sur l'expropriation
- Remaniement parcellaire / améliorations structurelles

### **Niveau communal**

Lois de niveau communal sur la construction et l'aménagement du territoire

### **Divers**

- Convention collective nationale de travail IGS / PGS / Geo+Ing / geosuisse ainsi que
  - Annexe 1: fonctions et salaires minimum
  - Rapport explicatif
  - Résultats des négociations 2016 et salaires minimum 2017
- Communication: valeurs seuils AIMP pour les années 2016/2017 (AIMP), Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement:  
[http://www.bpuk.ch/fr/dtap/concordats/aimp/Valeurs-seuils AIMP pour les années 2016/2017](http://www.bpuk.ch/fr/dtap/concordats/aimp/Valeurs-seuils_AIMP_pour_les_années_2016/2017)



## Références bibliographiques complémentaires et liens utiles

### Liste générale pour la totalité de l'examen

- Huser M. (3<sup>e</sup> édition, revue et augmentée): Droit Suisse de la mensuration – et aspects choisis du droit de la géoinformation et du Registre foncier. Genève – Zurich – Bâle: Schulthess Médias SA. ISBN 978-3-7255-8641-7
- Instructions, directives, notices et concepts correspondants de l'Office fédéral de topographie swisstopo → [www.swisstopo.ch](http://www.swisstopo.ch) resp. [www.swisstopo.ch](http://www.swisstopo.ch)
- Publications de la Conférence des services cantonaux du cadastre CadastreSuisse: [www.cadastresuisse.ch](http://www.cadastresuisse.ch)

### Spécifique au thème A: mensuration officielle

- Guide de la mensuration officielle suisse: [www.cadastre.ch/mo](http://www.cadastre.ch/mo)

### Spécifique au thème B: géomatique

- Supports des cours dispensés dans les hautes écoles avec sources bibliographiques citées
- Conférence des services cantonaux de géoinformation CCGEO: [www.kkgeo.ch](http://www.kkgeo.ch)
- Organisation suisse pour l'information géographique OSIG: [www.sogi.ch](http://www.sogi.ch)
- Programme e-geo.ch: [www.e-geo.ch](http://www.e-geo.ch)
- Interlis the GeoLanguage: [www.interlis.ch](http://www.interlis.ch)
- Sites Internet d'offices cantonaux des mensurations (publications, notices, directives)
- Guides des utilisateurs et de référence des instruments de mesure classiques
- Bases de connaissance des fournisseurs de logiciels et de matériel informatique

### Spécifique au thème C: gestion du territoire

- Association pour l'aménagement du territoire: [www.espacesuisse.ch](http://www.espacesuisse.ch)
- geosuisse – société suisse de géomatique et de gestion du territoire [www.geosuisse.ch](http://www.geosuisse.ch)
- Office fédéral du développement territorial: [www.are.admin.ch](http://www.are.admin.ch)
- Sites Internet d'offices cantonaux de l'aménagement du territoire (publications, aides à l'exécution, notices)

### Spécifique au thème D: gestion d'entreprise

- Il est recommandé de suivre la «Formation des dirigeants d'entreprises» organisée par les Ingénieurs Géomètres Suisse IGS: [www.igs-ch.ch](http://www.igs-ch.ch)
- Bibliographie de base concernant l'économie d'entreprise
- Office fédéral des assurances sociales: [www.bsv.admin.ch](http://www.bsv.admin.ch)
- SUVA: [www.suva.ch](http://www.suva.ch)
- Administration fédérale des contributions: [www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch)
- Système d'information sur les marchés publics en Suisse: [www.simap.ch](http://www.simap.ch)